



## Carte Grise non changée après cession

Par **Kodjo**, le **19/09/2019** à **10:49**

Bonjour,

Je souhaite me renseigner au sujet du non-changement de la carte grise (CG) lors de la cession de mon véhicule.

En mai 2017, j'ai cédé mon véhicule à une connaissance. Seulement, en 2018, j'ai reçu une opposition employeur pour une dizaine d'amendes du contrôle automatisé de Rennes (TCA). J'ai aussitôt contesté ces amendes et obtenu l'annulation de ces dernières grâce à un courrier recommandé adressé à l'OMP du TAC avec en copie le certificat de cession.

J'ai demandé à cette époque à l'acquéreur de faire le changement de CG, ce qu'il m'a promis. Seulement, il ne m'a fourni aucune preuve. En mai 2019, je reçois une opposition bancaire de la part de la banque. C'est alors que je découvre en contactant différents centres d'amendes que j'ai plus d'une vingtaine d'amendes à mon nom. De plus, j'apprends auprès de la préfecture que le véhicule a été détruit par la casse, empêchant ainsi tout changement de propriétaire.

Je suis épuisé par la contestation de toutes ces amendes sachant que les OMPs ne répondent pas aux courriers. De plus, toutes les amendes ne sont pas consultables sur le site de l'ANTAI. J'ai alors essayé ce week-end de porter plainte à la police de Guyancourt en vain. Les policiers présents me renvoient à la préfecture. Mais cette dernière ne possède pas de solution à mon problème.

J'aimerais savoir :

- s'il y a un moyen de résoudre ce problème et de me laver de toute faute.
- s'il est possible d'entreprendre une action en justice contre l'acquéreur, car il a un comportement de délinquant. En effet, il ne répond ni à mes messages et refuse toute prise de contact.

Tout conseil ou éventuellement consultation payante pouvant m'aider à résoudre effectivement ce problème sont les bienvenues.

Bien cordialement à vous.